



Chers amis vigneron et amis des vigneron. Au sommaire : déclaration de récolte, taxation, cépages à expérimenter, dans la presse, droits de plantation, livre et conseil du mois.

Déclaration de récolte 2011, VFR peut vous aider

Les volume de vins élaborés pour le millésime 2011 doivent être déclarés au service des douanes pour le 25 novembre 2011 au plus tard (art. 407 du CGI). VFR propose de faire ce travail à votre place. Si vous êtes intéressés, veuillez nous envoyer votre demande par courriel.

Trop taxer le vin peut tuer la poule aux oeufs d'or

La viticulture française rapporte un milliard de taxes et six milliards dans la balance commerciale. Le taux d'accises en 2010 est de 3,55 €/hl pour les vins tranquilles, 8,78 €/hl pour les vins mousseux, 56,40 €/hl pour les vins doux naturels et 223,51 €/hl pour les vins de liqueur. Dans les discussions du PLFSS, la filière se bat pour que le vin soit traité à part des spiritueux. En effet, au taux européen minimum des spiritueux, 550 €/hl d'alcool pur, un hectare à 55 hl de rendement et à 13 % d'alcool serait taxé à 3 930 €/ha, c'est quasiment le revenu brut moyen de nombreuses exploitations. C'est 0,64 € TTC par bouteille de 75 cl, soit 20 fois plus qu'aujourd'hui.

La liste des cépages agréés en France s'accroît

En 2011, deux arrêtés (10 mai et 29 septembre) ont ajouté 10 cépages de raisin de cuve à la liste nationale. Le réchauffement climatique et l'impérieuse nécessité de réduire les traitements phytosanitaires ont rendu incontournable une évolution de cette liste longtemps différée. Espérons une évolution accélérée et une large place aux hybrides résistants aux parasites majeurs dont s'occupe le Professeur Alain Carbonneau à Montpellier. Pour aider à la mise en valeur des ces hybrides, VFR invite les vigneron à les expérimenter. Écrivez-nous si vous avez des projets.

La presse nationale s'intéresse aux vignes que VFR promeut

Durant ces mois de septembre et octobre, les vendanges des vignes franches ont été mises à l'honneur. Plusieurs centaines d'articles sont parus sur la toile et dans la presse locale, régionale et nationale. Plusieurs émissions de télévision ont été diffusées, dont une de 5 mn bien faite sur France24 : <http://www.france24.com/fr/20111001-2011-10-01-0646-wb-fr-france-bon-appetit-vins-ile-de-france>. Notre action pour les vignes franches nationales et professionnelles franciliennes y est bien relatée.

Les élus s'engagent pour le maintien des droits de plantation après le 31.12.2015

La filière viticole sollicite les élus des bassins viticoles à exiger de Bruxelles le maintien des droits de plantation. L'analyse du passé récent du vignoble bordelais et de celui d'Australie milite en faveur d'une régulation du marché par la production. Mais cela ne peut en aucun cas justifier des mesures disproportionnées, notamment celles qui frappent les vigneron potentiels et les vignes franches, que l'on peut estimer aujourd'hui à un besoin total de 1000 ha en France. C'est pourquoi VFR demande aux élus des communes dites non viticoles de se mobiliser aussi pour obtenir une régulation proportionnée aux véritables enjeux.

Lecture pour vigneron et non vigneron

A l'approche de Noël, une idée de cadeau originale : offrir la dernière née des BD viticoles "Les ignorants" d'Étienne Davodeau (Futuropolis). Une magnifique fresque de l'initiation croisée, bien concrète, d'un vrai vigneron pittoresque de Montbenault (49), Richard Leroy, avec un vrai auteur de BD. Et plein de détails pour comprendre leurs métiers et leur amour du travail bien fait.

Le conseil du mois

Les acidités sont plus faibles qu'en 2010. Les fermentations malo-lactiques ne sont pas toujours utiles. Lors de l'analyse après fermentation alcoolique, demandez à votre conseiller viticole ou à votre oenologue ce qu'il convient de faire, et faites tester la présence de protéines.

Notez dans votre agenda le grand salon Sitévi à Montpellier du 29 novembre au 1er décembre.

Patrice BERSAC, Président